

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2025Date de convocation : 28 MARS 2025Date d'affichage : 28 MARS 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	25
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Adjoint, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. GANDRILLON, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Madame Pascale MOLLIERE

N° DEL2025-030**OBJET : FIXATION DU TARIF 2025 DE VENTE DU VIN DE SAINT-PRIX**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-14,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-071 en date du 24 septembre 2020 fixant les tarifs de vente du vin de Saint-Prix que la présente délibération annule et remplace,

Vu le Budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente des Finances en date du lundi 24 mars 2025,

CONSIDERANT que l'Association "Le Clos Saint-Fiacre" organise les vendanges des ceps de vigne de Saint-Prix depuis 2009 et que le vin de Saint-Prix est proposé à la vente depuis cette date lors de manifestations comme "Les Instants Nature" le 1^{er} mai et la journée "Au cœurs de l'ENS",

CONSIDERANT que dans le cadre de la régie principale de la Commune de Saint-Prix, les tarifs de vente du vin de Saint-Prix ont été pour mémoire, fixés ainsi qu'il suit :

Cuvées	Nom de la cuvée	Prix en euros TTC
2009	Jean II le Bon	25,00
2011		14,00
2012	Clos Rouillard	14,00
2013	Les 153 arpents	14,00
2014	Clos Adèle Hugo	14,00
2015	Hôpital d'Enfants - Margency	14,00
2016		8,00
2017	L'Ormilleau Béguin	8,00
2018	Ma Poule	8,00
2019	L'Alouvette	8,00
2022	La cuvée des Hatènes	8,00

CONSIDERANT qu'il n'y a pas eu de production de vin durant deux années consécutives, en 2020 et 2021. En effet, en 2020, en raison de la pandémie du COVID 19, la récolte du vin n'a pas pu être réalisée et la présence d'une bactérie a contaminé la cuvée 2021, la rendant impropre à la consommation,

CONSIDERANT que la vendange 2023 a permis de tester trois types de vinification en assemblage, en cuve et en fût. Il est proposé de nommer la cuvée 2023 "la cuvée des Murs Blancs" et d'en fixer le tarif de vente à 8 €,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la fixation du tarif du vin de Saint-Prix cuvée 2023 dite "la cuvée des Murs Blancs" pour les ventes qui seront organisées lors de toutes les manifestations saint-prissiennes, comme "Les Instants Nature" le 1^{er} mai et la journée "Au cœur de l'ENS", à 8 € ;

Dans le cadre de la régie principale de la Commune, la fixation des tarifs du vin de Saint-Prix et de la cuvée 2023 est arrêtée ainsi qu'il suit :

Cuvées	Nom de la cuvée	Prix en euros TTC
2009	Jean II le Bon	25,00
2011		14,00
2012	Clos Rouillard	14,00
2013	Les 153 arpents	14,00
2014	Clos Adèle Hugo	14,00
2015	Hôpital d'Enfants - Margency	14,00
2016		8,00
2017	L'Ormilleau Béguin	8,00
2018	Ma Poule	8,00
2019	L'Alouvette	8,00
2022	La cuvée des Hatènes	8,00
2023	La cuvée des Murs Blancs	8,00

Article 2 : DIT que les recettes seront imputées au Budget principal de la Commune.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire